

Adapter les structures aux nouveaux enjeux

Des réformes de structures accompagnent la modernisation du Trésor public en adaptant tout autant les modes de présence au plan territorial que les modes d'exercice des missions. La politique immobilière privilégie la qualité de l'accueil du public, le renforcement de la sécurité et les conditions de travail des agents.

L'adaptation territoriale des modes de présence

La poursuite de la spécialisation urbaine des trésoreries

La spécialisation des trésoreries en milieu urbain par grand domaine d'activité (recouvrement, gestion du secteur public local...) s'est poursuivie en 2005 et concerne désormais plus de 25 % des trésoreries. Réalisée en concertation avec les élus locaux, cette spécialisation permet de mieux répondre aux attentes des partenaires du Trésor public et d'accroître l'efficacité du service rendu aux usagers par un professionnalisme accru des agents.

La diversification des modes de présence en milieu rural

L'évolution du Trésor public en milieu rural est marquée par un grand pragmatisme dans les mesures prises pour optimiser l'organisation du réseau des trésoreries en fonction du contexte local et une attention renforcée à la qualité de la concertation locale, conformément aux directives du Premier ministre relatives aux restructurations des services publics en milieu rural et aux conclusions de la conférence nationale sur les services publics en milieu rural. Elle s'accompagne de la garantie d'un service public de qualité adapté aux réalités géographiques, économiques et humaines. Cet engagement de qualité vis-à-vis des élus et des usagers s'est matérialisé par la signature de chartes de services et la mise en place de permanences organisées en fonction des besoins recensés.

La rationalisation des recettes des finances

La carte d'implantation des recettes des finances, structures internes dont les missions (conseil en matière de recouvrement contentieux, d'intercommunalité, d'analyse financière hospitalière...) sont désormais partagées avec les pôles internes de soutien au réseau du Trésor public, a été revue dans un souci de rationalisation. Ainsi 13 recettes des finances ont été supprimées en 2003, 11 en 2004 et 7 début 2006 (Avesnes-sur-Helpe, Béziers, Briey, Castres, Libourne, Saintes, Villefranche-sur-Saône). Parallèlement, 2 recettes des finances ont été créées à Marseille et à Lille afin de renforcer l'animation du réseau dans l'arrondissement de la trésorerie générale. Au final, ce sont 26 recettes des finances qui assurent désormais des fonctions d'animation et de soutien des trésoreries dans les départements les plus importants.

Le développement de structures spécialisées

Création d'un pôle national de soutien au réseau pour les moyens de paiement sur secteur public local

Ce pôle, implanté à la paierie générale du Trésor (PGT), est chargé d'apporter information et soutien au réseau dans la promotion des moyens automatisés de paiement, tout en menant études et analyses sur le sujet.

Extension du périmètre des centres d'encaissement

Le bilan positif des centres d'encaissement a conduit à étendre leur périmètre géographique. Ainsi, avec le rattachement en 2005 de la Réunion, des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence, le centre d'encaissement de Lille a aujourd'hui une compétence qui s'étend sur 39 départements couvrant près d'un tiers de la France.

Le centre d'encaissement de Rennes s'est quant à lui vu rattacher Paris, la Seine-Saint-Denis, le Rhône, la Loire et l'Ain ainsi que les régions Franche-Comté, Lorraine et Haute-Normandie. Il couvre désormais 24 départements et environ 30 % de la population métropolitaine.



3 264 trésoreries
dont 25 % spécialisées

321 opérations
immobilières

26 recettes
des finances

CONTRAT PLURIANNUEL DE PERFORMANCE

Les rénovations immobilières prioritaires

OBJECTIF 2005 : réaliser 70 rénovations

RÉSULTAT 2005 :

84 rénovations



Fin 2005, il a été décidé d'étendre la capacité de ces deux centres à 600 000 plus et de créer un centre d'une capacité de 300 000 plus à Créteil, centre déjà compétent pour le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne.

Adaptation du réseau du Trésor avec la réforme de la redevance

À la suite de la réforme du mode de collecte de la redevance audiovisuelle, des services de contrôle de la redevance audiovisuelle, implantés dans chaque trésorerie générale, ont été substitués aux centres régionaux de la redevance. De plus, un pôle d'assistance en matière de contrôle de la redevance, implanté à Toulouse, est chargé d'exploiter les déclarations des vendeurs de téléviseurs et d'assister les nouveaux services de contrôle.

Par ailleurs, à la suite de la suppression des structures du réseau "Redevance", de nouvelles structures ont été créées courant 2005, destinées, d'une part, à apporter un soutien au réseau et, d'autre part, à simplifier et améliorer les relations du Trésor public avec les usagers.

Deux types de structures de soutien au réseau ont ainsi été institués :

- un centre national de gestion des concours implanté à Lille ;
- deux pôles d'apurement administratif inter-régionaux, implantés à Rennes et Toulouse, chargés de vérifier les comptes des collectivités et établissements publics locaux pour le compte des Trésoriers-payeurs généraux.

Concernant les structures en contact direct avec les usagers, il s'agit :

- des trois centres "prélèvement service" : Schiltigheim près de Strasbourg, Lille (nouvellement créés) et Lyon (CPS déjà existant dont la capacité a été étendue) ;
- du centre "amendes service" implanté à Toulouse, centre d'appel pour les redevables d'amendes, conçu sur le modèle des centres "prélèvement service". Ainsi, le centre "amendes service" répond aux questions posées par les redevables par courrier, courriel ou téléphone concernant leurs amendes et peut même octroyer des délais de paiement ;
- de la Trésorerie des amendes du contrôle automatisé, implantée à Rennes, qui possède une compétence nationale pour la gestion des amendes issues du contrôle automatisé.

Accentuer l'effort immobilier

Améliorer la qualité de l'accueil et les conditions de travail des agents

La politique immobilière de la DGCP repose sur la mise aux normes des bâtiments et sur le souci permanent d'améliorer à la fois d'accueil du public et les conditions de travail des agents.

En secteur domanial, 176 opérations ont été conduites par les trésoreries générales pour un montant de 20,3 millions d'euros au nombre desquelles la rénovation de l'École nationale du Trésor public (ENT) et la réhabilitation de la Trésorerie générale du Maine-et-Loire.

Parallèlement, la DPMA mène, pour le compte de la DGCP, en maîtrise d'ouvrage déléguée, les opérations immobilières les plus importantes, telles la restructuration des trésoreries générales de Meurthe-et-Moselle et de Haute-Savoie ou encore la construction des trésoreries générales des Alpes de Haute-Provence et de Savoie.

Dans le secteur locatif, 145 opérations ont été réalisées sur la gestion 2005, dont 41 projets liés à la restructuration du réseau du Trésor public. Le coût global de ces opérations s'est élevé à 10,2 millions d'euros.

Le rythme des rénovations immobilières prioritaires s'est amplifié en 2005 dans la mesure où 84 trésoreries installées dans des immeubles de qualité insuffisante ont bénéficié d'une réinstallation.

Un dispositif de sécurité renforcé

La protection des trésoreries, qui repose sur l'installation de guichets anti-hold-up, de sas, de vidéosurveillance et de contrôles d'accès, est complétée par l'installation de systèmes d'alarmes de télésurveillance de police et de gendarmerie.

La majorité des trésoreries desservies par des convoyeurs de fonds a bénéficié d'équipements et d'installations conformes au dispositif législatif et réglementaire sur les transports de fonds (décrets du 28 avril et du 18 décembre 2000).

En 2005, le bilan des équipements de sécurité s'établit comme suit :

- 12 trésoreries ont été équipées d'un sas bancaire sécurisé ;
- 27 trésoreries ont été dotées de guichets anti-hold-up (GAHU) ;
- 14 départements ont bénéficié de la prise en charge de leur extension de transports de fonds.